RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉGIE PERSONNALISÉE
« LE CARRÉ SAINTE-MAXIME »

Conseil d'Administration du 27 octobre 2026

Délibération n° 2026.18
Décision Modificative N°2
Exercice 2026

Membres :
- en exercice : 6
- présents : 7
- représentés : 1
- votants : 7

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le 27 octobre deux mille vingt-six, à 16h45, le Conseil d'administration de la régie personnalisée « **Le Carré Sainte-Maxime** » s'est tenu au siège dudit établissement, 107 route du Plan de La Tour, 83120 Sainte-Maxime, sur convocation de Monsieur Vincent MORISSE, Président sortant.

Membres présents : Mme Véronique LENOIR, Mme Cécile LEDOUX, M. Arnaud RIVES, Mme Françoise BRUNO, M. Michel FACCIN, Mme Claire MATARI,

Membre représenté : M. Vincent Morisse, représenté par son suppléant M. Jean-Louis ROUFFILANGE

Pouvoirs : Néant

Membres absents : M. Vincent MORISSE

Secrétaire de séance : M. Arnaud RIVES

Rapporteur de la délibération : Mme Véronique LENOIR

Assistaient également à la séance : Valérie BORONAD, Directrice, Philippe BORONAD, Directeur artistique, Claire MIELOZSYNSKI, Secrétaire Générale, Aurélie PISANI, Administratrice.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2026
Délibération n°2026.18

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales articles L. 2221-5, L. 2221-10, R. 2221-18 R. 2221-28, R. 2221-35, R. 2221-36 et R. 2221-43 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux, issue de l'arrêté du 17 décembre 2007 modifié, notamment par l'arrêté du 30 décembre 2025 ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25004 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 portant création de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu les statuts de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu la délibération n°2025.56 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 17 décembre 2025 portant approbation du budget primitif 2026 ;

Vu la délibération n°2026.04 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 24 février 2026 portant approbation de la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération n°2026.13 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 28 avril 2026 portant approbation du budget supplémentaire 2026 ;

Vu la délibation n°2026.17 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 27 octobre 2026 portant approbation d'une transaction avec la société K-WET PRODUCTION ;

Considérant la nécessité de permettre l'exécution du protocole transactionnel approuvé entre la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » et la société K-WET PRODUCTION, prévoyant notamment le versement d'une indemnité transactionnelle globale et définitive de 20 000 euros ;

Considérant qu'il convient, à cette fin, de procéder à un ajustement des crédits budgétaires de l'exercice 2026 ;

Considérant que cet ajustement peut être réalisé par un transfert de crédits entre chapitres au sein de la section d'exploitation, sans modification de son équilibre global ;

Considérant que la section d'investissement n'est pas concernée par cette décision modificative ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **adopter la décision modificative n°2 de l'exercice 2026 du Carré Sainte-Maxime, dont le détail est repris ci-dessous ;**
- **autoriser la Directrice à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.**

▪ SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026	MODIFICATION DES CRÉDITS
Dépenses	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	- 20 000,00 €
67 CHARGES SPÉCIFIQUES	+20 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	**0€**

ANNEXE 2026.18– DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET LE CARRÉ SAINTE-MAXIME EXERCICE 2026

Signé le :

Vincent MORISSE
Président du Conseil d'administration
Le Carré Sainte-Maxime

Signé électroniquement par
Vincent MORISSE

Le 28 octobre 2026

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20261029-2026-18-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026